

Monsieur NYS Frédéric
Professeur EPS
Responsable de la section sportive
Athlétisme
Collège Descartes
2, rue Lavoisier
59370 Mons-En-Baroeul
Tel : 03 20 04 15 05 (Collège)
Fax : 03 20 04 59 89
<http://collegedescartesmons.etab.ac-lille.fr>

Sous-couvert de Mme Demarey, Principal du Collège
Mons, le 5 mars 2014

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir le dossier d'inscription à la section sportive athlétisme du collège Descartes de Mons-en-Baroeul. Vous trouverez dans ce dossier les modalités d'inscription, et le fonctionnement de la section. Je vous invite également à consulter le site internet du collège sur <http://collegedescartesmons.etab.ac-lille.fr>.

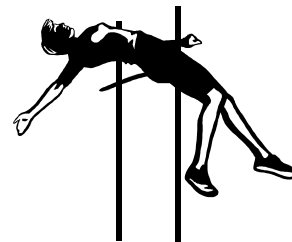
Vous voudrez bien retourner la fiche de candidature ci-jointe au collège **pour le mercredi 9 avril 2014 au plus tard**. Aucune inscription en début d'année scolaire ne sera acceptée si l'effectif des élèves de section permet un fonctionnement optimal.

Même si vous n'avez pas précisé le collège Descartes comme vœu d'affectation dans le dossier d'entrée en sixième, votre enfant pourra passer les tests d'aptitude.

S'il satisfait aux exigences scolaires et sportives, et si votre enfant ne dépend pas du secteur du collège Descartes, il sera nécessaire de procéder très rapidement à une demande de dérogation (il est alors conseillé de se rapprocher du directeur d'école) qui sera examinée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Mr. NYS Frédéric



Section Sportive Athlétisme

Le collège Descartes est un établissement réputé pour les résultats de son association sportive (AS), notamment en athlétisme. Son haut niveau de performance et de vie associative émane essentiellement de l'existence d'une « *section sportive athlétisme* » au sein du collège.

La section athlétisme, qui a été officialisée au début des années 1980, a vu le jour grâce à l'investissement des enseignants d'EPS qui se sont succédés et qui ont voulu donner aux élèves un moyen d'épanouissement extraordinaire au travers l'activité athlétique. Ils y ont également vu un formidable outil éducatif permettant aux élèves d'accéder à une véritable culture citoyenne ainsi qu'à une éventuelle orientation vers les « métiers du sport ».

Ainsi, la section sportive du collège regroupe des élèves de tous niveaux, de la classe de 6ème à la classe de 3ème. Bien entendu, ces élèves sont des jeunes qui désirent pratiquer l'athlétisme de manière plus régulière et qui souhaitent se perfectionner tout en poursuivant une scolarité normale et complète. Nous verrons que les résultats tant sportifs que scolaires sont éloquentes.

S'engager dans la section sportive du collège est un acte responsable. La motivation, le courage, le sérieux, et la détermination à progresser sont indispensables.



Lorsque l'élève s'inscrit en section sportive, la formation est obligatoirement suivie jusqu'à la fin de la scolarité au collège.

PALMARES

De 1998 à 2002...



- 2 équipes finalistes en relais aux championnats de France de Poitiers en 1998
- 2 équipes finalistes en relais 4 x 1000m aux championnats de France en 2000
- 1 équipe vice-championne d'académie aux championnats ELITE en Salle en 2001
- 23 podiums individuels aux championnats départementaux et académiques en 2002
- 4 équipes championnes départementales aux épreuves multiples en 2002
- 1 équipe minimes garçons championne d'académie et qualifiée aux championnats de France à Niort ; 2 équipes benjamins garçons et benjamines filles vice-championnes d'académie en 2002
- 2 équipes championnes d'académie au relais 10 x 200m au stadium nord de Villeneuve d'Ascq en 2002
- 2 équipes minimes filles et minimes garçons championnes d'académie aux relais 4 x 1000m

De 2002 à nos jours...

- 3 équipes vice-championnes d'académie aux championnats ELITE en Salle
 - 2 équipes qualifiées aux championnats de France ELITE en Salle à l'INSEP de Paris
 - 2 équipes minimales championnes départementales en pôle promotion en salle
 - 2 équipes minimales filles et minimales garçons championnes d'académie au relais 4 x 1000m, qualifiées aux championnats de France à Tremblay
 - 2 équipes minimales filles et minimales garçons respectivement vice-championne et championne d'académie aux épreuves multiples, qualifiées aux championnats de France.
 - 1 équipe minimales garçons qualifiée aux championnats de France à Nantes
 - 2 équipes minimales filles et minimales garçons qualifiées aux championnats de France sur 4 x 1000m.
 - 2 équipes benjamins et minimales garçons finalistes aux championnats d'académie lors des épreuves multiples
 - 2 équipes minimales et benjamins vice-championnes d'académie sur 4x1000m
 - 3 équipes vice-championnes d'académie sur 8x200m
 - 6 élèves sur les 3 premières marches du podium lors du Cross départemental
 - En 2009, une équipe vice-championne d'académie aux relais 8x200m
 - En 2010 - 2011, une équipe vice-championne d'académie aux relais 8x200m, une équipe sur le podium académique aux épreuves multiples.
-
- En 2012 - 2013 Une équipe **vice-championne d'académie « Elite » au challenge des spécialités** et deux titres individuels de vice-champions d'académie en sprint et en longueur.
 - Une équipe vice-championne d'académie au relais 8x200m
 - Une équipe **championne d'académie aux épreuves multiples dans la catégorie des BENJAMINS (niveau national)**



Cette année, pour le moment, une équipe qualifiée aux championnats d'académie de CROSS, et une équipe vice championne départementale Indoor.

La section forme des jeunes juges officiels départementaux d'athlétisme, reconnus par convention dans les clubs fédéraux d'athlétisme (professionnalisation et intégration).

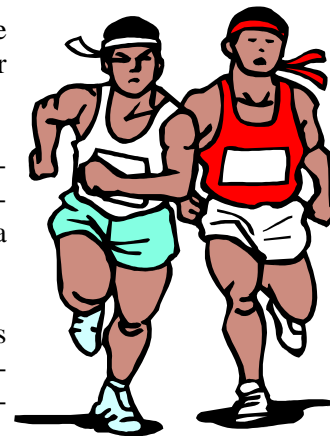
Depuis 2000, TOUS les élèves de section obtiennent haut la main leur **brevet des collèges**. La moyenne scolaire des élèves de section dépasse aisément la barre de 15 / 20, quelque soit le niveau de classe.

Le suivi scolaire et l'organisation des entraînements des élèves de section :

- Les élèves de section sportive suivent les cours d'enseignement général et d'EPS de la même manière que les autres élèves du collège. Aucun cours n'est supprimé.
- **Les entraînements spécifiques obligatoires** dans le cadre de la section athlétisme auront lieu **en fin de journée entre 15h30 et 17h30 au stadium nord de Villeneuve d'Ascq (2h d'entraînement selon la catégorie)** pendant la période « tempérée » ou en salle lors de la période « hivernale ». Les transports sont pris en charge par l'établissement. Certains créneaux horaires peuvent exceptionnellement être adaptés en cours d'année selon les nécessités.
- **Les entraînements dans le cadre de l'association sportive (AS), obligatoires** pour les élèves de section, auront lieu **le MERCREDI** après-midi en priorité (généralement entre 12h30 et 16h). La licence est alors, comme pour tout autre élève du collège, à prendre auprès de la secrétaire de l'association sportive (fiche d'inscription, photos, et 14 euros pour toute l'année, comprenant l'assurance de l'élève).
- **Les compétitions d'athlétisme, obligatoires** bien évidemment pour les élèves de section, auront toujours lieu **le mercredi**, jamais le week-end. La compétition remplace donc, certains mercredis de l'année, l'entraînement initialement prévu. L'horaire peut alors varier.



- Les élèves sont encadrés, dans le cadre de la section sportive, par le professeur d'EPS diplômé et spécialiste en athlétisme, nommé par l'Inspection Académique.
- Par convention, une licence dans un club civil d'athlétisme de votre choix devra être prise au moment opportun, défini par le professeur responsable. Cette licence, en accord avec le club choisi, sera en grande partie gratuite.
- Tout élève qui, en cours d'année, ne répondrait plus aux critères exigés par l'éthique de la section (travail rigoureux, assiduité, attitude, résultats scolaires et sportifs...) pourrait être, après avertissement, être écarté de la section sportive. De même, un élève doublant ne sera pas admis en section sportive.



- En ce qui concerne les langues vivantes, l'établissement offre en LV1 et LV2 l'anglais ou l'allemand ou encore l'Italien (LV2), et en option Latin.
- Le professeur responsable de la section assure un suivi complémentaire de la scolarité de chaque élève inscrit en section athlétisme, éventuellement pour proposer diverses aides à l'élèves, ou encore pour aménager différemment les horaires de l'athlète.
- **Un élève qui s'inscrit en section sportive s'y engage pendant toute sa scolarité au collège. Il s'agit d'un contrat scolaire. Tout élève ayant intégré la section sous dérogation devra réintégrer son collège de secteur dans le cas où la section ne serait plus envisagée ou envisageable.**

Suivi médical des élèves de section sportive :

- Tous les élèves de la promotion auront une visite médicale annuelle, voire deux, par un médecin du sport agréé par l'Inspection Académique : aptitudes à la pratique, suivi du développement personnel, conseils diététiques...
- Le médecin scolaire assurera un suivi complémentaire de chaque jeune tout au long de l'année.
-



Régime des élèves, transports et hébergement au collège Descartes :

- Le collège possède son propre restaurant scolaire
- Le transport vers le collège peut être remboursé dans la mesure où le domicile est distant d'au moins 3 kms. Les imprimés sont à retirer au secrétariat du collège.
- Madame le Principal du collège Descartes se tient à la disposition des familles des candidats pour étudier avec elles les problèmes d'ordre matériel et envisager d'éventuelles solutions.
- Des casiers individuels de rangement sont prévus dans le collège pour les élèves sous certaines conditions (demi-pension notamment).
- Le collège ne dispose pas d'un internat... mais bénéficie du formidable réseau des transports en commun de la métropole !

Installations sportives :

- Le collège dispose maintenant d'un beau gymnase avec mur d'escalade ainsi que d'un terrain extérieur de Handball avec un revêtement « souple ».
- De nombreuses installations sportives bordent le collège : grand gymnase et plateau extérieur (hand, basket, foot...), stade Félix Peltier (Salle, piste, aires de sauts et lancers).
- Le Stadium Nord de Villeneuve d'Ascq pour la section sportive.

Section sportive, quel avenir pour l'enfant ?

L'objectif essentiel de la section sportive est de **favoriser une pratique de l'athlétisme compatible avec la poursuite normale des études** du 1er cycle et du 2d cycle.

Sur le plan sportif : il s'agit de former des athlètes polyvalents, tout en tenant compte des attentes de chacun. Il est nécessaire de permettre à tous d'améliorer leurs capacités physiques et techniques dans le but d'atteindre le meilleur niveau de compétition.



Au delà de cet objectif sportif, nous soulignons le fait que la section est pleinement intégrée au projet d'établissement et que nous y développons de nombreuses actions afin d'atteindre les **priorités éducatives** du collège : *intégration des élèves, prises de responsabilités et accès à l'autonomie, apprendre à gérer sa vie physique, s'impliquer dans un projet collectif, parrainer les plus jeunes...*

Enfin, les élèves les plus doués, équilibrés sur le plan sportif et scolaire, pourront poser leur candidature à l'entrée en section « Athlétisme » du L.E.G.T. Henry Darras de Liévin, au pôle athlétisme du CREPS de Wattignies, ou encore à la section Athlétisme du Lycée BAGGIO à Lille afin de poursuivre leurs études et leur formation d'athlète.

La section sportive est le meilleur choix pour un cursus de performance, mais aussi **la filière logique pour l'orientation future vers les métiers du sport, secteur important de plus en plus convoité** (professorat d'EPS, Management, Brevets d'état ouvrant sur les collectivités territoriales...). Une information continue spécifique en direction des parents et des élèves sera mise en place à ce sujet.

Conditions générales d'admission en 2014 / 2015 :

1. **Pas de retard** dans la scolarité
2. Posséder un **bon dossier scolaire**. Le candidat doit être orienté vers une 6ème suite à la réunion d'harmonisation, ou vers une 5ème, ou une 4ème par le conseil de classe. Il sera nécessaire de concilier de bonnes études avec une pratique sportive importante.
3. Une vérification du niveau scolaire se fera via le dossier scolaire et / ou les bulletins trimestriels de l'année scolaire précédente ou en cours, accompagnés d'un avis du professeur principal et du chef d'établissement.
4. Le professeur d'EPS, le professeur des écoles, l'éventuel entraîneur de club, donneront un avis sur **les aptitudes de l'élève** ainsi qu'un relevé éventuel des principales performances.
5. **Un certificat médical** établi par un médecin du sport devra attester qu'il n'y a pas de contre-indication à la pratique du sport en compétition.
6. Une sélection, placée sous la responsabilité du chef d'établissement et du professeur d'EPS responsable de la section sportive du collège, à laquelle les parents pourront assister, se déroulera sous forme de **tests physiques** au STADE F.PELTIER de Mons en Baroeul (voir convocation ci-jointe).

LES TESTS PHYSIQUES DE RECRUTEMENT AURONT LIEU
Le **Vendredi 11 avril 2014**

Au stade F.Peltier à Mons-en-Baroeul (près de la piscine)
À 17 h (durée : environ 1h15)

Se munir d'une tenue de sport pour passer les tests ! (tests : 50 m sprint, 1000 m, détente verticale et horizontale)

**BULLETIN D' INSCRIPTION AUX TESTS DE RECRUTEMENT
DE LA SECTION SPORTIVE ATHLETISME
DU COLLEGE DESCARTES
Année 2014 - 2015**

- NOM :
- PRENOM :
- ADRESSE :
.....
.....
- TEL :
- DATE DE NAISSANCE :
- École ou établissement fréquenté en 2013 / 2014 :
- Classe en 2013 / 2014 :

Adresse EMAIL :

----- @ -----

Je soussigné(e) autorise mon fils / ma fille
..... à participer aux tests de recrutement de la section sportive athlétisme du
collège Descartes qui auront lieu le **Vendredi 11 avril 2014** au stade F.Peltier de Mons-en-Baroeul à
17h00.



Rappel : Si l'élève intègre la section sportive du collège, il s'engage à :

1. Participer à tous les entraînements de la section le lundi après-midi.
2. S'inscrire et à participer aux entraînements de l'association sportive du collège et aux compétitions d'athlétisme le mercredi après-midi (inscription à l'association : 14 euros / année).
3. Respecter les règles élémentaires de fonctionnement de l'entraînement de la section (assiduité, tenue, relation aux autres, sérieux dans le travail, hygiène de vie...)
4. Se licencier à un club d'athlétisme en concertation avec le responsable (convention)
5. Faire partie de la section sportive jusqu'à la fin de sa scolarité au collège (fin de 3ème).

Si mon fils / ma fille est retenu(e), nous nous engageons à respecter toutes les conditions de fonctionnement énoncées ci-dessus.

Signature de l'élève :

Signature des parents :

NB : Bulletin à renvoyer au collège en joignant une enveloppe timbrée à VOTRE adresse pour le **mercredi 9 Avril 2014 au plus tard.**